



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20578
7 avril 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 7 AVRIL 1989, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DU PORTUGAL AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration du
Gouvernement portugais au sujet de la situation en Namibie (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente
lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Portugal
auprès de l'Organisation des
Nations Unies.

(Signé) Fernando REINO

Annexe

Déclaration du Gouvernement portugais sur la situation en Namibie

1. Depuis le commencement, le Gouvernement portugais a suivi avec une grande préoccupation l'aggravation des incidents sur la frontière entre la Namibie et l'Angola, qui ont déjà fait tant de victimes. Ces incidents ont radicalement détourné de son cours pacifique le déroulement prévu de la première phase de la période de transition vers l'indépendance de la Namibie.
2. Le Gouvernement portugais, qui a systématiquement soutenu les efforts conduisant à l'application de la résolution 435 du Conseil de sécurité, ouvrant ainsi la voie à l'indépendance de ce territoire, est convaincu que les plus hautes instances de l'Organisation des Nations Unies utiliseront tous les moyens en leur pouvoir pour faire en sorte que les résultats déjà acquis ne soient pas vains et que le processus de transition vers l'indépendance se déroule sans déviation ni retard.
3. En outre, le Gouvernement portugais tient à redire au Secrétaire général qu'il s'engage à appuyer toutes initiatives conduisant au respect du processus internationalement accepté et à prêter son concours, dans le cadre des mécanismes disponibles au sein de l'Organisation des Nations Unies, pour permettre à la Namibie d'accéder à l'indépendance et aux peuples de la région de voir la paix et la stabilité devenir une réalité.
4. Le Gouvernement portugais précise en outre que ce même jour, des communications analogues ont été adressées à Luanda et au Cap, réaffirmant la nécessité de pleinement respecter l'accord tripartite et la résolution 435 du Conseil de sécurité.
